



Comité Départemental de Tourisme Équestre en Deux-Sèvres

Organisation et règlement d'une Randonnée d'orientation

Sommaire

La randonnée.....	1
Distance.....	1
Navigation.....	1
Participant.....	1
Technique.....	1
Logistique.....	2
Fléchage de l'arrivée du site.....	2
Parking.....	2
Cartes.....	2
Salles.....	2
Eau pour les chevaux.....	2
Bénévole.....	2
Le cavalier et équidé.....	2
Equidé:.....	2
Le cavalier :.....	2
Tenue.....	2
Harnachement et matériel.....	2

La randonnée.

Distance

Le parcours ne dépassera pas une distance de 18km.

Navigation

La randonnée se fera à la lecture de carte ou autres moyen de navigation traditionnelle. Les GPS ou autres matériels de navigation électroniques sont interdits.

Participant

Les cavaliers peuvent partir en équipe. Le nombre maximum dans l'équipe sera de 5 personnes

Technique

Avant le départ, chaque équipe aura à relever sa carte dans un temps maximum de 15mn. Les équipes partiront toutes les 5 minutes.

Pendant le parcours, l'organisateur pourra disposer des points de contrôle soit par des balises à poinçonner soit par des tickets de passage.



Comité Départemental de Tourisme Équestre en Deux-Sèvres

Logistique.

Fléchage de l'arrivée du site

Prévoir des fléchages pour les accès van, etc...

Parking.

Prévoir un espace pour les vans et camions.

Cartes

Il faudra prévoir 3 cartes maitresses et autant de cartes vierges que de cavaliers inscrits à la randonnée.

Salles

Prévoir un local (salles des cartes) bien éclairé et au sec qui permettra aux randonneurs de relever la carte. La salle des cartes sera munie de tables et chaises. Il y aura 3 équipes en même temps dans cette salle ce qui peut représenter 15 cavaliers.
A proximité, il y aura un espace pour attacher les chevaux.

Eau pour les chevaux

Prévoir un point d'eau, robinet ou abreuvoir.

Bénévole

Prévoir une ou 2 personnes pour gérer la salle des cartes et le départ

Le cavalier et équidé.

Equidé:

Les équidés seront à jour de leurs vaccinations et posséderont la puce électronique. Le cavalier pourra présenter le carnet de son cheval ou poney.

Le cavalier :

Le cavalier possédera une licence fédérale à jour.

Tenue

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes en vigueur est obligatoire dès que le cavalier est en selle.

Harnachement et matériel

L'harnachement doit être parfaitement adapté au poney / cheval et doit être en état.

Liste du matériel à avoir pendant la randonnée :

Un licol et une longe.

Un gilet de sécurité fluorescent.